

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

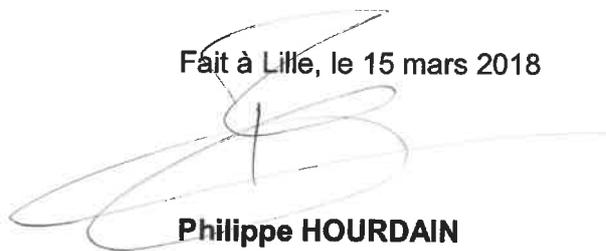
- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI locale de l'Artois, à l'effet de signer la Convention de subvention n° 18000791 accordée par le Conseil Régional Hauts-de-France pour un montant global de 491 263 euros, et destinée à soutenir 3 volets du Programme d'activités 2018 du Pôle d'excellence régional EURALOGISTIC, et à date d'effet du 01/01/2018 pour se terminer le 31/12/2018.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 15 mars 2018



Philippe HOURDAIN